



Congrès extraordinaire – Epalinges

Mardi 9 janvier 2018 – 20h
Salle de spectacle d'Epalinges
Route de la Croix-Blanche 27

Règlement du Congrès

1. Nous n'aborderons que les points à l'**ordre du jour**.
2. Le **temps de parole** des points de l'ordre du jour qui font l'objet d'une présentation est laissé à l'appréciation de la présidence du Congrès, de même que le temps de parole des interventions y relatives.
3. Les **votations** se font à main levée. Toutefois, un vote se fait au bulletin secret sur proposition d'un-e délégué-e appuyé par 30 voix.
4. Au point 6 de l'ordre du jour, seuls les amendements qui auront été envoyés au secrétariat du PSV **avant le 31 décembre 2017 à 23h59** seront pris en considération.
5. Les résolutions nouvelles éventuelles donnant lieu à une prise de position du PSV sont annoncées en ouverture du Congrès. Elles auront été annoncées au secrétariat du PSV au moins 24 heures avant l'ouverture du Congrès et seront déposées par écrit sur la table présidentielle. Leur discussion a lieu au point 7.
6. Il n'y a de **décision** que sur les points 1, 3, 5, 6, 7.

Ce règlement doit être adopté par une majorité des trois-quarts.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour et du règlement du Congrès
2. Mots de bienvenue
3. Élection des scrutatrices et scrutateurs
4. Informations et communications
5. Recommandation de vote des votations du 4 mars 2018
6. Révision statutaire
7. Résolutions, divers, réponses aux questions des sections
8. Clôture

5. Recommandations de vote

A. Nouveau régime financier 2021

Le régime financier en vigueur limite la perception de l'impôt fédéral direct (IFD) et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à fin 2020. Ces deux impôts permettent à la Confédération d'encaisser plus de 42 milliards de francs de recettes, ce qui représente plus de 60 pourcent de son budget. Sans eux, l'Etat ne serait plus à même de remplir l'ensemble de ses missions actuelles. L'arrêté fédéral concernant le nouveau régime financier 2021 reconduit par conséquent la compétence de la Confédération à prélever impôt fédéral direct et TVA jusqu'en 2035.

Le Conseil fédéral avait l'intention de modifier le régime financier de manière à reconduire sa compétence *sine die*. Suite aux oppositions de la droite lors de la consultation, il ne l'a prolongée que de 15 ans. Au Conseil national, le PS et les Verts ont à nouveau proposé une reconduction illimitée, mais sans convaincre une majorité des député-e-s. Il est donc nécessaire de voter tous les 15 ans sur le régime financier. L'Assemblée fédérale a finalement accepté l'arrêté à l'unanimité sans abstention.

En 2004, la population a approuvé la précédente reconduction de la perception de l'impôt fédéral direct et de la TVA à trois contre un. Ces deux impôts sont donc largement acceptés au sein de la population. Aujourd'hui comme hier, on ne voit guère comment concevoir un montage financier consensuel sans impôt fédéral direct ni TVA.

Recommandation du Comité directeur : OUI

B. Initiative No billag

Le coût !

La population paierait finalement plus cher pour un service de moins bonne qualité. Un abonnement annuel pour des prestations identiques à celles fournies actuellement pourrait coûter bien plus cher que la redevance actuelle. Par comparaison par exemple, un abonnement à une chaîne sportive peut revenir à lui seul à plus de 450.-/an.

Disparition de la SSR et des TV privées bénéficiant de la redevance

L'acceptation de l'initiative signifie la disparition de la SSR et des TV privées bénéficiant qu'une quote-part de redevance avec effet au 31 décembre 2018. Certaines radios privées disparaîtraient, d'autres verraient leur programmes fortement appauvris. Les TV régionales n'auraient aucune chance de survie. L'information régionale, locale, serait grandement appauvrie, voire supprimée.

Appauvrissement de la diversité médiatique suisse

No Billag signifie l'appauvrissement de la diversité médiatique suisse. Moins ou pas d'information de qualité dans le service public général et régional, donc appauvrissement des sources nécessaires pour se forger une opinion avec des informations complètes.

13'500 emplois menacés

A l'échelle du pays, ce sont 13'500 emplois qui sont menacés, dont 4'000 en Suisse romande. Environ la moitié concerne les postes de la SSR et des radios/tv régionales qui vivent grâce à la redevance. L'autre moitié sont des emplois indirects dans les secteurs de l'audiovisuel, de la culture, du commerce local, des fournisseurs, des services techniques et informatiques. La RTS est en relation avec près de 3'000 entreprises.

L'initiative interdit toute subvention aux médias audiovisuels

L'initiative ferme la porte à toute possibilité d'aide aux médias. Le texte exclut la possibilité pour la Confédération de subventionner les médias audiovisuels, même de façon peu conséquente. Rappelons que la presse est également soutenue, de manière indirecte par le subventionnement du transport postal.

Recommandation du Comité directeur : NON

C. Initiative « Pour le remboursement des soins dentaires »

Actuellement les soins bucco-dentaires ne font pas partie des prestations remboursées par les assurances-maladies. Environ 90% des coûts liés aux soins bucco-dentaires sont pris en charge par les ménages privés (le reste par l'Al, les assurances complémentaires ou l'assurance accident). Il en résulte de fréquents renoncements aux traitements, en particulier chez les personnes aux plus faibles revenus.

Les problèmes bucco-dentaires ont une répercussion reconnue sur la santé générale, favorisant le développement des maladies cardiovasculaires. Une amélioration de la santé bucco-dentaire par des soins de prévention dès le début de la vie et des traitements adéquats, lorsqu'ils sont nécessaires, permettra à long terme une amélioration de la santé générale et donc une réduction des coûts de la santé.

L'initiative demande que :

- L'Etat mette en place une assurance obligatoire pour les soins dentaires de base.
- L'Etat organise, avec les communes, un dispositif de prévention en matière de santé bucco-dentaire chez tous les enfants scolarisés. Les systèmes scolaires déjà en place continuent à fonctionner, d'autres sont créés dans les communes n'ayant pas mis sur pied un dispositif à ce jour.
- L'Etat mette également en place un réseau de policliniques dentaires régionales.

Les coûts de soins dentaires annuels sont estimés à environ 360 millions de francs par an.

Le financement de l'assurance obligatoire pour les soins dentaires est prévu, pour les personnes cotisant à l'AVS, par un prélèvement paritaire sur le revenu, estimé à environ 0.65%. Pour les personnes ne cotisant pas à l'AVS, le financement se fait par le biais de la politique sanitaire cantonale.

Recommandation du Comité directeur : OUI